

Sécurité et circulation routières

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Décision du 28 février 2011 relative à la composition du comité de concertation de l'éducation routière

NOR : IOCS1106941S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu la décision du 16 janvier 2007 relative à la création d'un comité de concertation au sein de la
DSCR, auprès du sous-directeur de l'éducation routière,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité de concertation de l'éducation routière (CCER), créé au sein de la
direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Meunier (Marc), président, sous-directeur de l'éducation routière (DSCR-ER).
- M. Stefanizzi (Pierre), chef du bureau du permis de conduire (DSCR-ER 2).
- M. Dorival (Jean-Baptiste), chef du bureau de l'animation de la politique éducative (DSCR-ER 3).
- M. Pinson (Serge), sous-directeur des actions transversales et des ressources (DSCR-ATR).
- M. Mauri (Robert), adjoint au sous-directeur de l'action interministérielle (DSCR-AI).
- Mme Chaux-Debry (Geneviève), directrice de la direction régionale de l'équipement du Var.
- M. Bonelli (Jean), directeur départemental territorial de l'Ain.
- M. Henry (Éric), chef du service sécurité et gestion de crise (DDT 49).

Membres suppléants

- M. Ginefri (Pierre), adjoint du sous-directeur de l'éducation routière (DSCR-ER).
- Mme Rozé-Wang (Annick), adjointe au chef de bureau du permis de conduire (DSCR-ER 2).
- Mme Vassel (Michèle), adjointe au chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière (DSCR-ER 1).
- Mme Fouquereau (Rosaline), adjointe au chef du bureau de la coordination et de la synthèse (DSCR-ATR 4).
- Mme Le Fevre (Emmanuelle), chef du bureau des coordinations politiques et des partenariats nationaux (DSCR-AI 1).
- M. Crocherie (André), directeur régional de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées.
- M. Bajard (Michel), directeur départemental adjoint des territoires du Val-d'Oise.
- M. Kehringer (Thierry), chef de service déplacements et sécurité routière (DRIEA-UT 92).

Représentants du personnel

SNICA-FO

Membres titulaires

- M. Grolier (Christian).
- M. Boone (Matthieu).
- M. Chopin (Patrick).
- Mme Maset (Pascale).
- M. Guerrin (Bernard).
- M. Demont (Nicolas).

Membres suppléants

Mme Leguay (Isabelle).
M. Giraud (Thierry).
M. Lahaye (Pascal)
M. Sanchez (Christophe).
M. Bergue (Simon).
M. Malbert (Jean-Michel).

UNSA-ER

Membre titulaire

M. Nauwelaers (Christophe).

Membre suppléant

M. Blot (Ludovic).

CGT

Membre titulaire

M. Marcuzzi (Jean-Bernard).

Membre suppléant

M. Carrié (Jean-François).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Fait le 28 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*La préfète, déléguée à la sécurité
et à la circulation routières,*

M. MERLI